



COMMUNIQUÉ

CONCILIER CHANGEMENT CLIMATIQUE ET JUSTICE SOCIALE

Les fortes mobilisations des gilets jaunes partout en France étaient prévisibles et sont compréhensibles.

A force de négliger le dialogue social avec les corps intermédiaires, de traiter par le mépris leurs revendications, de stigmatiser l'intérêt collectif en valorisant l'individualisme forcené (le fameux respect de « libertés individuelles »), on aboutit à des explosions incontrôlables de colère.

Trouver des solutions ne peut être possible qu'en réinterrogeant les causes.

La politique du gouvernement a trop favorisé les plus riches (suppression de l'impôt sur la fortune, CICE...), a trop plumé les classes moyennes (CSG, taxes et impôts...) et a trop méprisé les plus modestes (taxes, hausse du coût de vie 2% non compensé...). C'est le rejet exprimé par les 3/4 de la population.

Désigner la contribution climat énergie appelée taxe carbone comme responsable est trop facile car l'ensemble de la fiscalité environnementale (dont la taxe carbone n'est que l'un des éléments) reste pour l'instant marginale dans la fiscalité globale, en contradiction avec la fiscalité mobilisée en soutien aux politiques pouvant générer des profits.

Pour l'exemple, la taxe carbone en tant que telle ne représente que 2 ou 3 centimes ajoutés chaque année au prix des carburants quand l'ensemble des taxes du gouvernement (TICPE et TVA) atteignent près de 1 euro sur un prix final de 1,50 euro.

Mais quand bien même la fiscalité environnementale serait justifiée par l'urgence climatique, elle ne pourrait trouver d'acceptation et de soutien qu'accompagnée de mesures de justice sociale.

C'est la raison pour laquelle une fiscalité écologique ambitieuse ne peut être envisagée que dans le cadre d'une réforme fiscale globale, désormais indispensable à court terme. Au-delà de générer des recettes pour financer un ensemble de missions et services et de modifier les prix pour orienter les comportements de façon à ce qu'ils prennent en compte les enjeux environnementaux, toute fiscalité environnementale se doit d'intégrer des effets redistributifs vers les citoyens les plus modestes.

La France des périphéries, des villes moyennes et des territoires ruraux est oubliée. Tous ces lieux se rassemblent autour du sentiment d'abandon et de déclin fort. Le mal-être qui s'exprime est celui d'une population qui a perdu foi dans une société équitable et porteuse de sens, qui ne croit plus en un avenir meilleur. Les gouvernements successifs de ces dernières années nous mènent au désastre

sociétal et environnemental, à l'exclusion toujours plus forte d'un nombre toujours plus grand. Jamais les inégalités n'ont été aussi importantes.

Des orientations et propositions pour engager l'atténuation du changement climatique.

L'instauration progressive d'une taxe carbone sur les consommations doit inciter aux comportements vertueux. Elle doit être assise sur les produits finaux et sur la totalité des émissions de gaz à effet de serre provoquées par les énergies fossiles dont sont émetteurs en particulier les transports routiers, aériens et maritimes et qui restent aujourd'hui favorisés de façon incompréhensible.

Il est impératif que le produit de cette taxe soit redistribué selon les secteurs (ménages, entreprises, exploitations agricoles, services, collectivités...) sous formes d'aides, de crédits d'investissements, de formation ou de recherche, afin de prendre le chemin de la sobriété et de l'efficacité. Aujourd'hui seule une petite partie retourne à l'environnement.

La création de sociétés publiques de tiers investissement est indispensable pour réaliser et financer des solutions alternatives pour le compte des ménages plus modestes (bailleurs privés ou locataires) aux capacités d'investissement limitées ou inexistantes (travaux d'isolation des logements, solutions de transport sobres et économiques...) afin de compenser et limiter durablement leurs dépenses. Aucune activité ne doit être exonérée de cette fiscalité environnementale.

Le produit de la taxe carbone doit également permettre le financement de l'adaptation au changement climatique notamment prévue par les collectivités dans leur plan climat énergie en complément de la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

La protection des ménages plus modestes doit donc se faire non pas par des réductions ou exonérations mais par des aides afin de compenser ou supprimer les impacts. Ces ménages sont souvent les principales victimes des pollutions et dépenses.

Quelques réponses d'urgence :

Lutter réellement contre le dérèglement climatique exige de consacrer 100% du produit de ces taxes à la mise en place d'alternatives concrètes à la voiture individuelle. Au titre de la cohérence, le kérosène, dernier carburant fossile non taxé, devrait à nouveau l'être.

Coût des logements et absence de transports en commun contraignent aujourd'hui de façon insupportable les revenus, modestes, piégés par la promotion du diesel durant des décennies. Diesel et essence sont ainsi taxés plein pot alors que le kérosène permettant aux nantis de prendre l'avion pour aller passer l'hiver sous les tropiques ne l'est pas.

Contact :

Ruven GONZALEZ : 06 52 22 04 56

Patrick SAINT-LEGER : 06 70 81 17 16